

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2016



21 rue du Languedoc B.P. 35067 57072 METZ CEDEX 3



03 55 80 08 43 - 06 58 97 80 04 – fax : 03 57 28 75 09

courriel : casam57@free.fr

blog : casam.over-blog.org

RAPPORT MORAL

Toujours le même dilemme et une question qui change, au fil des ans, au moment de rédiger le rapport moral et d'évoquer quelques considérations et réflexions d'ordre général sur l'asile. En 2015 j'avais estimé que la réponse était plurielle : nouvelle loi sur l'asile, crise migratoire avec ses drames et, bien évidemment situation du CASAM. Pour 2016 elle se résume à : satisfaction ou inquiétude ? Je crois qu'il faut répondre par l'affirmative à ces deux hypothèses.

Satisfaction tout d'abord au vu des statistiques qui montrent une réelle progression du nombre de statuts accordés. On peut en déduire que les drames humains qui conduisent à l'immigration sont mieux pris en compte et que l'humanisme et la volonté de redonner du sens au mot dignité sont à nouveau pris en compte. C'est aussi une preuve que le travail et la persévérance des associations porte ses fruits. Mais cette satisfaction doit être atténuée par un sentiment d'hypocrisie de la part de nos gouvernants qui semblent avoir peur de reconnaître cette situation et ce à des fins politiques : ne pas froisser les susceptibilités des extrémistes pour lesquels l'immigration est la mère de tous les maux. Pourtant, les chiffres le montrent, nous sommes loin de la vague migratoire, voire pour certains du tsunami, annoncée puisque le nombre des premières demandes enregistrées par l'OFPRA n'a augmenté que de 4,6% en 2016.

Inquiétude face à la montée des populismes et des extrémistes pour lesquels l'immigration est à l'origine de tous les problèmes rencontrés par notre société. Les amalgames fleurissent, les contre-vérités abondent et les mensonges sont nombreux. Voilà, à l'approche d'élections importantes pour l'avenir de notre pays, de quoi s'interroger et s'inquiéter. Il convient de ne pas prendre exemple sur ce qui se passe en Hongrie, en Slovaquie ou aux États-Unis mais de poursuivre dans la voie des valeurs républicaines Liberté, Égalité, Fraternité et ne jamais oublier que le droit d'asile est l'un des principes fondamentaux de notre Constitution et ce depuis l'origine de la République.

Venons en au travail et aux actions du CASAM. Sur nos pôles de compétence rien de nouveau si ce n'est une fréquentation de plus en plus forte de nos cours de français (actuellement plus de deux cents apprenants) qui nous oblige à ouvrir de nouveaux lieux et à organiser des cours supplémentaires (lire par ailleurs le bilan des cours de français) et une augmentation des dossiers traités puisque nous approchons les 550.

Pour faire face à ces demandes croissantes nous avons pu compter sur l'implication forte de nouveaux bénévoles qu'ils soient accueillants ou enseignants. Cet apport en sang neuf est bénéfique et stimulant à un moment où le besoin de renouvellement et de renforcement était devenu d'autant plus indispensable que le CASAM est de plus en plus sollicité pour différentes autres actions et notamment au niveau du réseau de solidarité des associations messines.

Pas de grande nouveauté en 2016 alors que 2015 avait vu l'ouverture d'une antenne délocalisée à Hayange. Je tiens à féliciter les six accueillants qui y oeuvrent avec les compétences qu'ils ont acquises après plus d'un an d'exercice.

Des sessions de formation et des conseils donnés par Oumar Koné ou Me Christel Merl, avocate à Thionville et Me Clémentine Ebert, avocate à Metz, ont été organisées tant à Metz qu'à Hayange. Ces deux avocates sont spécialisées dans le droit des étrangers et plaident régulièrement des dossiers de demandeurs d'asile devant la CNDA et sont d'accord pour que des membres du CASAM les accompagnent pour suivre une audience à la CNDA.

Nous continuons à être présents dans les établissements scolaires et nos interventions dans le cadre de semaine de lutte contre les discriminations sont appréciés et les témoignages de demandeurs d'asile font prendre conscience aux élèves des drames qui poussent des personnes à quitter leur pays et de la chance qu'ils ont de vivre en France. Dès le 16 mars nous serons au collège du Konacker à Hayange et d'autres contacts sont en cours pour de nouvelles interventions dans le milieu scolaire. Comme quoi le CASAM n'a pas attendu les tragiques événements des années 2015 et 2016 pour militer en faveur du « Mieux vivre ensemble ».

Notre demande pour intégrer le groupe de travail, mis en place par le préfet M. Meddah et réitérée auprès de M. Berthier qui lui a succédé, sur le « mieux vivre ensemble », qui s'est transformé en groupe interreligieux, n'a toujours pas eu de réponse à ce jour. Nous le regrettons car nous recevons des personnes de toutes religions, de toutes races, de toutes ethnies, de toutes minorités sans que cela ne provoque le moindre problème. Je crois donc que notre expérience de terrain aurait pu être utile dans ce débat voulu par l'Etat. La lutte contre les discriminations et pour le respect de l'Autre sont une réalité et nos interventions ont montré à quel point les jeunes ignoraient ce qu'était le droit d'asile mais aussi les discriminations qui pouvaient conduire des êtres humains à quitter leur pays pour pouvoir vivre librement.

Nous avons également participé à des conférences toujours sur le thème du Droit d'asile mais aussi dans le cadre de soirées consacrées, de manière plus générale, au bénévolat. Des associations et des municipalités nous ont sollicités pour parler du droit et de la demande d'asile et nous avons toujours répondu par l'affirmative à ces sollicitations même hors du département (café citoyen à Liverdun).

Le CASAM s'est également tourné vers le monde culturel afin que les demandeurs d'asile puissent s'investir dans des projets leur permettant de lutter contre leur sentiment d'inutilité lié au fait qu'ils n'ont pas le droit au travail pendant les neuf premiers mois de la procédure OFPRA. Des partenariats ponctuels ont permis la réalisation de projets. L'un d'eux, que j'avais évoqué il y a un an, est en préparation au FRAC : treize demandeurs y sont impliqués. Il devrait voir le jour cette année sous forme d'un vidéo-spectacle puisque le même projet est en cours de réalisation à Barcelone et dans une ville hollandaise. Un autre projet vient de démarrer avec la compagnie Astrov et sous la direction de Richard Mahoungou, comédien que vous avez peut-être vu dans sa pièce « Ma nostalgie » donnée dans le cadre de notre 25e anniversaire et qui tourne toujours dans la région.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une opération « Partage des savoirs » menée par Issaka Koanda assisté de François Fauve. Elle fait suite à un pique-nique géant organisé au Fort de Queuleu en juillet et qui a réuni 150 personnes environ. Un recensement de leurs souhaits d'activité a été réalisé et aujourd'hui la mise en œuvre est en cours. D'ores et déjà une dizaine de demandeurs d'asile se sont portés volontaires pour participer, avec l'association du Fort de Queuleu, aux travaux de restauration de ce haut lieu de l'histoire messine. *(voir la présentation complète de ce projet plus loin).*

Le CASAM est présent dans le réseau de solidarité des associations messines qui regroupe désormais près d'une trentaine d'adhérents et qui est présent dans tous les domaines de la lutte contre la précarité. Danielle Chognot représente le CASAM et elle s'y est beaucoup investie, notamment sur le démantèlement du camp de Blida et l'hébergement des gens qui vivent dans la rue.

Sur le plan financier, et même si nous n'avons pas pu établir de contact avec les clubs service- ce n'est que partie remise- nous avons connu une année positive qui met fin à plusieurs exercices déficitaires. Notre trésorier Rosaire Di Benedetto sera plus précis en présentant bilan et budget prévisionnel. Et je terminerai en vous disant que notre demande de subvention à la Région Lorraine,

envoyée en 2015 et dont nous étions sans nouvelle, a été acceptée.

Sur le plan administratif nous avons rencontré Madame Chambon nouvelle directrice de l'immigration et de l'intégration à la Préfecture, poste où elle a succédé à Mme Léoni et M. Carton, nouveau secrétaire général de la Préfecture. Ce dernier a émis le souhait de nous rendre visite lors de l'une de nos permanences mais pour différentes raisons cette visite n'a pu se faire mais ce n'est que partie remise. Nous sommes également en contacts fréquents avec des élus de la municipalité de Metz ce qui nous a permis d'obtenir des mises à disposition de salles aux mairies annexes du Sablon et de Bellecroix pour les cours de français ainsi que pour des manifestations (remises des diplômes du DELF ou assemblée générale notamment).

Et pour terminer ce rapport moral j'en arrive au bilan chiffré de notre activité en 2016 sachant que – je me répète d'une année sur l'autre mais comment faire autrement- les statistiques ne sont à prendre que comme une indication car certaines visites ne sont pas comptabilisées (retrait de courrier, demande de renseignements administratifs ou prise de rendez-vous divers etc...) et certains demandeurs d'asile ne nous informent pas du résultat de leur demande auprès de l'OFPRA ou de leur recours devant la CNDA.

Sur le plan national l'OFPRA a enregistré, en 2016, un total de 63745 demandes, hors mineurs accompagnants (14141 contre 15133 en 2015) , soit une augmentation de 4,6% du nombre de demandes par rapport à 2015. L'OFPRA a rendu 70052 décisions dont 19834 décisions d'accord (statut de réfugié ou protection subsidiaire) contre 14119 en 2015.

Pour sa part la Cour Nationale du Droit d'Asile a rendu 42968 décisions contre 35979 en 2015 , soit une augmentation de 19,4%. Le nombre de décisions accordant le statut est de 6517 dont 2006 protections subsidiaires soit +21%. Au total le nombre de décisions accordant un statut (réfugié ou protection subsidiaire) prises par l'OFPRA et la CNDA est en hausse de 35,1% : 26351 contre 19506 en 2015. Pour mémoire je rappellerai qu'en 2012 le nombre de statuts accordés était de 10028. Voilà qui souligne que l'action des associations est utile et porte ses fruits. Enfin l'augmentation du nombre de dossiers examinés montrent que les délais d'instruction diminuent même si cette amélioration est avant tout due à la rapidité d'instruction des demandes qui sont traitées en procédure accélérée (pays sûrs).

Un chiffre régional : 1254 primo-arrivants ont été enregistrés à la Plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile de Metz (AIEM), dont 681 entre septembre et décembre, contre 2832 en 2015, 2146 en 2014. Malheureusement nous n'avons pas de détails sur la situation de ces personnes.

Nous avons ouvert en 2016 à Metz 488 dossiers (à Metz) contre 454 en 2015, 646 en 2014, accueilli 10 mineurs isolés, contre 4 en 2015 et 11 en 2014.

Si on entre plus avant dans les statistiques relevons que :

- 35 nationalités sont représentées
- 348 des dossiers concernent des ressortissants européens , 83 d'Afrique, 56 du Moyen-Orient ou d'Asie (dont 29 Afghans) ou d'ex URSS
 - 95 concernent des couples
 - 212 des hommes seuls
 - 86 des femmes seules

Cela s'est traduit par 221 demandes d'asile à l'OFPRA, auxquelles il convient d'ajouter 46 demandes de réexamen, contre 158 plus 39 demandes de réexamen en 2015, 173 en 2014 plus 11 demandes de réexamen.

Et 217 recours devant la CNDA contre 264 en 2015, 455 en 2014.

En outre, 46 demandes de séjour à titre médical, ont été présentées à la Préfecture contre 39 en 2015, 12 en 2014.

Par rapport à 2015 il convient d'ajouter à ces chiffres l'activité de l'antenne de Hayange :

Dossiers ouverts : 55 contre 33 en 2015

- Europe : **35**
- Afrique : **4**
- Asie – Moyen Orient – ex URSS : **16**

Parmi ces nouveaux arrivants, on compte

- 10 couples
- 21 hommes seuls
- 14 femmes seules

Le total des dossiers ouverts en 2016 est donc 543 contre 487 en 2015 soit une augmentation légèrement supérieure à 10%.

Nous n'avons aucun chiffre sur les obtentions des différents statuts concernant les dossiers réalisés au CASAM car aucune communication officielle n'est faite. C'est dommage mais c'est ainsi tout au plus pouvons-nous estimer que l'augmentation des statuts doit correspondre à peu de choses près à l'évolution nationale. A titre d'exemple je précise qu'en septembre et octobre nous avons appris, souvent par hasard et au gré de rencontres fortuites, qu'une vingtaine de statuts de réfugiés ou de protections subsidiaires avaient été accordés mais cela doit être pris comme une indication toute relative.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises et le Bureau a tenu deux réunions. Les débats ont été riches et ont porté sur des questions de fond avec pour préoccupation principale la situation des demandeurs d'asile.

Avant de terminer je tiens à exprimer mes remerciements sincères et chaleureux à l'ensemble des accueillants et enseignants bénévoles du CASAM. Au travers de ce rapport vous avez pu vous rendre compte de l'importance de leur travail, de leur dévouement et de leurs compétences. Sans eux le CASAM ne pourrait remplir sa mission de solidarité vis-à-vis de personnes en souffrance, victimes de discriminations, menacées dans leur vie.

Je voudrais également remercier le Conseil Régional de Lorraine, la Ville de Metz, le CCAS de Metz, l'AIEM, le Comité contre la faim et pour le développement (CCFD), l'Association d'Entraide et d'Amitié, la Fondation Abbé Pierre, l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine, le Consistoire Réformé de Metz, le Secours catholique, Médecins du Monde, Inter Services Migrants Est (ISM), le FRAC, Jean de Pange et la compagnie Astrov, l'IRTS, la Ligue des Droits de l'Homme et le réseau de solidarité des associations de Metz. Et je lance un appel : des accueillants supplémentaires seraient les bienvenus tant à Metz qu'à Hayange, ce qui vaut également pour les enseignants et les traducteurs.

Georges JACQUOT

STATISTIQUES

À METZ

Dossiers ouverts en 2016 : 488 (454 en 2014)

- Europe : **348** (dont **138** venant de l'ex-Yougoslavie et **210** d'Albanie)
- Afrique : **83**
- Asie - Moyen-Orient – ex URSS : **56** (dont **29** venant d'Afghanistan)

Parmi ces nouveaux arrivants, on compte

- 95 couples
- 212 hommes seuls
- 86 femmes seules

Nous avons accueilli **10 mineurs** isolés de 15 à 17 ans. L'une devait remplir un dossier pour l'OFPRA. Leurs origines sont les suivantes :

- Sénégal : 1
- RDC : 3
- Albanie: 6

Aux permanences du lundi et du vendredi, nous recevons toutes sortes de personnes :

- Des demandeurs d'asile en cours de procédure
- Des déboutés de toutes leurs demandes et qui ne savent que faire
- Des gens en quête de renseignements
- Ceux qui viennent chercher leur courrier, leurs traductions
- Des personnes non ou mal hébergées cherchant comment se nourrir. Nous avons délivré 127 fiches de prescription pour la Boutique solidarité de la Fondation Abbé Pierre : 38 personnes différentes ont reçu ainsi une ou plusieurs fiches au cours de l'année. Les orientations se font également vers les Restos du cœur et le bus Emmaüs.

BILAN DES ACTIVITÉS

- Demandes d'asile à l'OFPRA : **221**
- Demandes de réexamen : **46**
- Recours à la CNDA : **217**
- Demandes de séjour à titre médical : **46**
- Divers : **4**

À HAYANGE

Dossiers ouverts en 2016 : 55 (33 entre septembre et décembre 2015)

- Europe : **35**
- Afrique : **4**
- Asie – Moyen Orient - ex URSS : **16**

Parmi ces nouveaux arrivants, on compte

- 10 couples
- 21 hommes seuls
- 14 femmes seules ou rejoignant leur conjoint

BILAN DES ACTIVITÉS

- Demandes d'asile à l'OFPRA : **6**
- Demandes de réexamen : **7**
- Recours à la CNDA : **30**
- demande de séjour à titre médical : **11**
- autres : **1**

RAPPORT FINANCIER ET COMPTABLE 2016

Le bilan des recettes et des dépenses pour l'année 2016 présente un excédent de 2147 €. Hors valorisation du travail militant les produits s'élèvent à 31643 €, les charges à 29 496€. Il était déjà positif, à degré moindre, en 2015 (1 238€). Ces résultats contrastent, il faut s'en féliciter, avec la série de résultats déficitaires obtenus en 2013 et 2014.

Les recettes ont pourtant été inférieures à celles de 2015 tant en ce qui concerne les subventions que nous avons obtenues que les dons et les cotisations que nous avons perçus.

Deux raisons expliquent la diminution des subventions (-2 789 €) : certains organismes nous accordent leur aide un an sur deux (les demandes doivent être nombreuses), nous devons les remercier tout de même, très sincèrement. D'autres subventions ne peuvent nous être délivrées qu'à titre exceptionnel. Elles ne peuvent donc pas être reconduites. Nous remercions la Mairie de Metz, le Conseil Régional, l'association Entraide et Amitié, le CCAS, L'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et Lorraine, et le CCFD pour l'aide financière qu'ils nous ont apportée. Nos remerciements également à la communauté de communes du Val de Fensch et à la fondation Abbé Pierre pour les locaux qu'ils mettent à notre disposition.

Les dons et les cotisations ont diminué de 731€. Nous devons le déplorer, ils devraient constituer le socle solide de nos revenus. Ils représentent 33 % de nos contre 40% en 2011.

Une convention avec l'AIEM nous permet de percevoir une compensation financière pour 150 dossiers présentés à l'OFPRA. Notons que, par contre, les dossiers que nous préparons pour la CNDA ne donnent lieu à aucune aide alors qu'ils occasionnent un investissement particulièrement important. Ils sont donc financés par les cotisations et les subventions.

Parallèlement, les dépenses ont diminué, elles aussi. Celles relatives aux traductions en particulier, dont beaucoup ont pu être effectuées de manière bénévole. Elles s'élèvent tout de même à 2 880€ en 2016. Par ailleurs l'envoi de certains dossiers par fax a permis de diminuer notablement les frais de photocopie (5562€ en 2016) et d'affranchissement (2 775€).

Le CASAM repose sur le travail bénévole de ses militants. Celui-ci peut être estimé à 8,5 équivalents emplois à plein temps (accueil des demandeurs d'asile, traitement des dossiers, cours de français, réunions mensuelles de coordination, réunions statutaires, travail des interprètes). Ces tâches représentent 13 588 heures de travail soit, charges sociales comprises, et rémunérés au smic : 221 834 €. A cette somme il faut ajouter les dons des accueillants (qui ne réclament pas leurs frais de déplacement) : 9380 €. Travail militant compris, en 2016 les produits du CASAM s'élèvent à 262 714 € et les charges à 260 710 €.

Rosaire DI BENEDETTO

COMPTE DE RESULTATS 2016

CHARGES			PRODUITS		
60 ACHATS			74 SUBV. FONCTIONNEMENT		
606400	Frnt bureau	2 581,33	742003	SUBV. OFII	0,00
606510	Pt matériel équipement	838,99	748000	Subv CONSEIL REGIONAL	2 450,00
	S/TOT	3 420,32			
				ASSO.ENTRAIDE ET AMITIE (PELTRE)	1 500,00
61 SERVICES EXTERIEURS				Mairie de Metz	1 940,00
613200	Charges locaux	1 848,00		éserve Parlementaire	6 500,00
617800				ccas	970,00
615200	Ent/ rep locaux	1 891,28		Union Eglises Protestantes Alsace Lorraine	3 000,00
615600	Maintenance			S/TOT	16 360,00
616000	Assurances	603,99	75 Pds de GESTION COURANTE		
618100	Doc	19,80	754100	Cotisations ET DONNS	10 249,00
618110	Cotiz	358,00	754200		
				REMBOURSEMENT AIEM	4 891,00
	S/TOT	4 721,07		S/TOT	15 140,00
62 AUTRES SERVICES EXT					
623700	PROMOTION				
625100	Depl traducteurs	379,60			
625110	DEPL accueillants	1 127,60			
	Valorisation du travail militant		Valorisation du travail militant		
625600	Miss / recep	2023,14	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		
626500	Tel fax	1 053,32		S/TOT	143,16
627	FRAIS FINANCIERS	190,84			0,00
	S/TOT	4 774,50			
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	TRADUCTIONS(622)	2 880,40			
	PHOTOCOPIE(606)	5 532,30			
	AFFRANCHISSEMENTS(626)	2 775,02			
	PHOTO(606)	350,00			
	AIDE EXCEPTIONN(670)	849,82			
	Français	4 192,15			

	S/TOT	16 579,69	
TOTAL		29 495,58	TOTAL 31 500,00

RESULTAT	2 004,42
----------	----------

BILAN DES COURS DE FRANÇAIS EN 2016

A la fin de l'année 2015 nous nous interrogeons sur la capacité du CASAM à répondre à l'afflux attendu de nouveaux demandeurs d'asile –en particulier de Syriens– en ce qui concerne notamment les cours de français. Un an plus tard nous constatons que, si le nombre de demandeurs d'asile n'a cessé d'augmenter, le CASAM a pu donner satisfaction globalement à la demande accrue de cours.

Quelques précisions à ce sujet.

L'importance de la demande :

L'augmentation de la demande n'est pas due à une arrivée massive de Syriens, qui n'a, en définitive pas eu lieu, mais en un accroissement d'une part de l'arrivée d'émigrants à partir de pays qui étaient déjà fortement représentés parmi nos apprenants, l'Albanie et la Bosnie par exemple, à laquelle s'ajoute désormais un nombre de plus en plus important d'émigrants en provenance de pays africains, tels que le Soudan, l'Erythrée ou le « Sahara Occidental ». Au total à la suite du recensement que nous avons réalisé fin 2016, on évalue la population qui suit nos cours de français à environ 220 personnes.

La fréquentation des cours :

Comme nous l'avions déjà signalé l'année dernière, la majorité des personnes qui suivent nos cours en demandent « toujours plus » et souhaitent pouvoir assister à plusieurs cours par semaine, conscients de leur intérêt à acquérir rapidement une connaissance satisfaisante de notre langue. Au début 2016 nous avons souhaité limiter la fréquentation à un cours – soit 2 heures– par semaine. En définitive nous avons réussi à passer à deux cours – donc 4 heures– par personne et par semaine.

Nos lieux d'enseignement :

Nos cours se sont déroulés en 2016 dans quatre lieux différents dont les caractéristiques conditionnent une utilisation quelque peu diversifiée :

- au siège du CASAM à Borny, les mardis, dans deux appartements, ce qui permet une répartition par petits groupes.
- à la Maison des Associations, les mercredis, dans une grande salle et une salle de taille moyenne.
- à l'espace Clovis de la Fondation abbé Pierre, les lundis, jeudis et vendredis, dans une très grande salle, mais où le nombre de participants est limité pour des raisons de sécurité.
- A la mairie–annexe du Sablon, les mardis et jeudis, dans une salle de taille moyenne.

(Signalons dès à présent que depuis début 2017 nous disposons à la mairie-annexe de Bellecroix, les mardis et jeudis, d'une salle de taille moyenne qui accroît utilement nos capacités d'accueil !)

A l'exception de ceux situés dans la Maison des Associations, ces locaux sont mis gracieusement à notre disposition par la ville de Metz ou par la Fondation abbé Pierre, que nous remercions très vivement.

Les enseignants :

Ce qui, enfin, a rendu possible l'accroissement de notre offre de cours, c'est aussi la présence et le dévouement d'une vingtaine d'enseignants bénévoles. Selon leur disponibilité ceux-ci consacrent plus ou moins de temps à notre association, mais ils le font tous avec passion, sachant s'adapter aux différents niveaux des apprenants mais aussi à l'inévitable évolution due à l'arrivée de nouvelles personnes, aux changements de résidence de certains, bref à un public dont la vie quotidienne est pleine d'aléas.

Une satisfaction : le DELF :

En guise de conclusion, quelques mots sur le DELF – Diplôme d'Enseignement de la Langue Française – auquel le CASAM présente chaque année une trentaine de candidats à qui nous avons fait passer auparavant des tests de niveau : en 2016, comme pour les années précédentes, les résultats ont été brillants puisque sur 30 candidats présentés 28 ont été reçus : 5 au niveau A1, 17 au niveau A2 et 6 au niveau B1.

Si l'obtention d'un diplôme n'est pas l'objectif essentiel de notre enseignement, ce succès est quand même un indice qui nous réjouit.

Pour l'équipe d'enseignants
François LEVY

RAPPORT D'ORIENTATION 2017

Dans moins de deux mois la France aura un nouveau Président de la République Suivront en juin des élections législatives et le 24 septembre les sénatoriales. Bien malin qui pourrait dire aujourd'hui quelle sera alors la politique en matière d'immigration et plus précisément en ce qui concerne l'asile.

Cette incertitude pèse sur l'année 2017 du CASAM. Certes nous allons continuer à apporter une aide administrative aux demandeurs d'asile et poursuivre nos cours de français qui connaissent un succès grandissant comme vous avez pu le constater à travers le rapport de François Lévy sur le sujet. Ce sont là les deux pôles de compétence de notre association et nous allons, bien évidemment, poursuivre dans cette voie.

Dans le rapport d'orientation de 2016 j'évoquais la possibilité d'ouvrir une antenne en Moselle Est sur le modèle de ce qui s'est fait en août 2015 à Hayange. Nous avons deux pistes : soit ouvrir une antenne comme celle qui fonctionne à Hayange soit établir un partenariat avec les équipes de Moselle Est du Secours catholique – membre fondateur du CASAM ne l'oublions pas- qui nous avait sollicités pour que nous assurions une formation à ses bénévoles afin qu'ils puissent faire des dossiers de demande d'asile. Il s'agissait de deux pistes mais, malheureusement, aucune n'a pu aboutir à ce jour et le sujet reste d'actualité pour cette année 2017 car notre objectif demeure le même : aider les demandeurs d'asile à surmonter les difficultés liées à leur situation. N'oublions pas qu'ils vivent un drame humain et qu'ils découvrent en même temps un monde nouveau loin de leur terre, de leurs racines, de leur famille, de leurs amis et dans lequel ils devront apprendre une nouvelle langue, une nouvelle manière de vivre et lutter contre un mal-être né du fait que, n'ayant pas le droit au travail, pendant le neuf premiers mois de la procédure OFPRA, ils risquent d'éprouver un sentiment d'inutilité.

Nous allons continuer à lutter contre ce sentiment à travers des actions menées avec des partenaires engagés dans le monde culturel (compagnie Astrov, Fonds Régional d'Art Contemporain, Studiolo, etc) mais d'autres aussi. En juillet 2016 un pique-nique géant organisé au Fort de Queuleu a débouché sur une opération « Partage des savoirs », sous la houlette d'Issaka Koanda assisté de François Fauve, qui concerne de nombreux secteurs d'activités (cuisine, musique, cours de langues autres que le français, travaux manuels, etc). Suite à ce pique-nique une dizaine de demandeurs d'asile ont fait part de leur souhait d'intégrer les équipes de bénévoles qui œuvrent à la restauration du Fort de Queuleu, haut lieu de l'histoire messine et de la résistance face à l'occupant nazi.

Le rôle éducatif du CASAM continuera également à être mis en évidence au travers d'interventions dans les écoles (collèges et lycées) avec le soutien de l'Inspection académique qui a relayé notre souhait d'implication. Chaque fois des demandeurs d'asile nous accompagnent et témoignent et là aussi ce sera une intensification d'actions que nous menons depuis trois ans déjà. Collégiens et lycéens découvrent ainsi la réalité de ce qu'est l'exil, les raisons qui l'ont provoqué, les difficultés pour les migrants de s'installer dans un

monde nouveau et inconnu. Ces actions permettent aussi de mettre le doigt sur ce « mieux vivre ensemble » régulièrement évoqué depuis un peu plus de deux ans maintenant, depuis les attentats de janvier 2015 pour être précis. D'ores et déjà nous sommes intervenus cette année au collège de Verny et une prochaine intervention est programmée le jeudi 16 mars auprès des classes de 3e du collège du Konacker à Hayange.

Le CASAM continuera également à œuvrer au sein du réseau de solidarité des associations messines. Le CASAM y tient sa place, avec notamment Danielle Chognot, toujours en privilégiant ses pôles de compétences mais aussi en participant à des réflexions et des actions sur des problèmes cruciaux et délicats tels que l'hébergement d'urgence et la lutte contre des camps - ceux que nous avons connus avenue de Blida par exemple - qui ressemblent trop souvent à des bidonvilles et dans lesquels les conditions sanitaires et d'hygiène laissent beaucoup à désirer. C'est une mission nouvelle que le CASAM s'est assignée toujours dans le seul souci d'améliorer les conditions de vie des demandeurs d'asile et de respecter la dignité humaine. Nous continuerons à faire preuve de vigilance et à tenir notre rang au sein de ce réseau de solidarité qui a apporté en un peu plus de deux ans la preuve de son indispensable présence.

Toujours dans le domaine de l'hébergement nous sommes en contact permanent avec « Welcome » qui apporte des solutions temporaires pour l'hébergement de demandeurs d'asile seuls. Plusieurs bénévoles du CASAM, accueillants ou enseignants, ont ainsi accueilli chez eux des personnes sans hébergement.

Dans le domaine financier 2017, nous allons nous tourner vers les clubs service (ce que nous n'avons pu faire en 2016) car nous sommes conscients que nous ne devons compter que sur nous-mêmes pour trouver des financements et de nouvelles pistes. Cette année sera aussi marquée par un changement de trésorier puisque Rosaire Di Benedetto a émis le souhait de cesser ses activités pour se consacrer à l'aide administrative et donc à la réalisation de dossiers. Qu'il soit remercié pour le travail accompli avec sérieux et compétence.

Sur le plan national nous resterons membre associé de la Coordination Française pour le Droit d'asile qui constitue une aide précieuse en matière juridique et administrative.

Sur le plan administratif nous sommes toujours en phase de découvertes compte-tenu du découpage des nouvelles régions et dans l'attente des précisions sur des dispositions nouvelles concernant notamment les demandes d'admission au séjour au titre médical puisque désormais c'est l'OFII qui a charge d'étudier ce type de demandes et de prendre la décision.

Enfin sur le plan juridique une nouvelle ère s'ouvre. Notre ami Oumar Koné est de moins en moins disponible. Qu'il soit remercié pour de longues années au service du CASAM où sa compétence et sa gentillesse ont été unanimement appréciées tant par les bénévoles du CASAM que par les demandeurs d'asile.

En revanche, deux avocates, spécialistes du droit des étrangers, ont pris contact avec le CASAM et sont prêtes à nous aider – elles l'ont déjà fait – pour nous donner des conseils sur

la marche à suivre dans des dossiers délicats et même à défendre certains dossiers devant la Cour Nationale du Droit d'Asile. Elles sont également disposées à assurer des formations en cas de modifications des textes ou auprès de nouveaux accueillants. Il s'agit de Me Clémentine Ebert à Metz et Me Christel Merl à Thionville.

Dans ce domaine juridique un point noir : la cessation d'activités, en ce début d'année, d'Inter Service Migrants Est. Nous ne pourrons donc plus bénéficier des conseils de leur juriste ni faire appel à leurs traducteurs assermentés. Il nous faudra donc en trouver de nouveaux et cela devient un objectif prioritaire pour 2017.

Enfin je ne voudrais pas terminer sans évoquer l'organisation interne du CASAM. On l'a vu, notre trésorier va passer la main. D'autres responsables et membres du Conseil d'Administration pourraient suivre son exemple en 2018. Problèmes d'âge, de santé mais aussi une certaine lassitude voire usure.

Je crois qu'au cours de ces dernières années le CASAM est devenu un acteur incontournable dans le secteur de la solidarité à Metz. Je souhaite qu'il continue dans cette voie avec une équipe rajeunie, dynamique et susceptible d'apporter de nouvelles idées, de nouvelles orientations tout en conservant et peut-être en amplifiant notre ligne de conduite, inchangée depuis l'an dernier :

- accompagnement des demandeurs d'asile qui demeure, et de manière forte et affirmée, notre mission essentielle ;
- développement de notre présence sur le terrain au travers du réseau de solidarité mais aussi par nos interventions dans les établissements scolaires et l'organisation de conférences-débats sur le droit d'asile
- renforcement et établissement de partenariats
- lutte contre le mal-être des demandeurs d'asile
- présence également sur le plan national au travers de notre investissement dans la Coordination Française pour le Droit d'asile.

Georges JACQUOT